

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-173 en date du 22 septembre 2023, une enquête publique est ouverte **pendant 33 jours consécutifs à compter du lundi 23 octobre 2023 à 9 heures** portant sur une demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherches sur le territoire des communes de Chasseneuil-du-Poitou et de Junay-Marigny, par le Parc du Futuroscope.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Chasseneuil-du-Poitou et de Junay-Marigny, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Madame Marie-Hélène AUDEBERT, receveur percepteur du trésor à la retraite, nommée commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 3 août 2023, recevra en personne les observations du public :

- **Salle A, Espace Social (face à la mairie) - rue du 11 novembre – 86360 Chasseneuil-du-Poitou**

- **lundi 23 octobre 2023 de 9h00 à 12h00**

- **mercredi 8 novembre 2023 de 9h00 à 12h00**

- **vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**

- **Salle du Conseil - mairie de Jaunay-Marigny – 72 ter Grand Rue – Jaunay-Clan – 86130 Jaunay-Marigny**

- **mardi 31 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

- **jeudi 16 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur :

- en mairie de Chasseneuil-du-Poitou – rue du 11 novembre – 86360 Chasseneuil-du-Poitou

- en mairie de Jaunay-Marigny – 72 ter Grand Rue – Jaunay-Clan – 86130 Jaunay-Marigny

- ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « actions de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – Géothermie – Parc du Futuroscope ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) sur un poste informatique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Vienne et en mairies de Chasseneuil-du-Poitou et de Jaunay-Marigny, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « actions de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – Géothermie – Parc du Futuroscope »)

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès du Parc du Futuroscope – avenue René Monory – CS 52000 86133 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Madame Christine DE SAMIE, responsable client et environnement

Tél : 05.49.49.20.61

Adresse mail : christine.desamie@fmd.futuroscope.fr